

La Chronique du FdD



CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

PETIT GUIDE DES CONVENTIONS-CADRES ET PROTOCOLES

En réponse au débat animé qui a eu lieu dans la salle, la Chronique du Ffd est heureuse de fournir aux délégués un bref aperçu des objectifs que l'Assemblée générale des Nations unies a demandé au Comité de négociations d'atteindre.

À quoi ressemblent les conventions-cadres des Nations unies ?

Les conventions-cadres établissent, comme leur nom l'indique, un « cadre » et prévoient l'adoption de protocoles pour compléter la convention. Cela ne signifie toutefois pas que tous les sujets couverts par la convention doivent faire l'objet d'un protocole. En fait, s'il est relativement courant que les conventions-cadres comportent 1 à 3 protocoles, la Chronique du Ffd n'a jamais entendu parler d'une convention-cadre des Nations unies comportant, par exemple, 20 protocoles. Les conventions-cadres des Nations unies, ainsi que les protocoles et instruments similaires, prennent différentes formes, mais comptent généralement environ 25 pages. Ceci est nettement plus court que, par exemple, le projet de convention multilatérale de l'OCDE visant à mettre en œuvre le montant A du pilier 1 (212 pages). Une différence essentielle entre l'approche de l'ONU et celle de l'OCDE réside dans le fait que les conventions-cadres de l'ONU ont tendance à inclure des mandats pour la future COP afin de préciser et d'adopter les dispositions détaillées qui permettent de mettre en œuvre les articles de l'accord.

Cela signifie-t-il que les conventions-cadres des Nations unies sont vides de sens ?

NON. Elles doivent contenir des engagements clairs et précis et définir les accords, les mécanismes, les procédures générales, les concepts, les calendriers, les organes subsidiaires et autres dispositions nécessaires pour établir un cadre clair et toutes les mesures nécessaires.

Quel est le rôle des COP ?

Grâce à ces cadres et mandats, les COP peuvent prendre des décisions très importantes et politiques, mais qui ne dépassent pas le cadre défini par la Convention. Lorsque la COP arrive à un point où un nouveau mandat est nécessaire (sous la forme d'un accord envoyé pour signature et ratification par les Parties), deux options sont possibles : un protocole ou un amendement à la Convention.

Comment fonctionnent les protocoles ?

En ce qui concerne les protocoles, il est important de noter que ces instruments impliquent généralement un système de gouvernance distinct de la COP (souvent appelé « Réunions des Parties » (MOP)), qui se réunit et prend des décisions séparément (mais souvent en parallèle avec la COP). Par exemple, la dernière réunion de la Convention sur la biodiversité en 2024 était officiellement connue sous le nom de « COP 16/CP-MOP 11 / NP-MOP5 », car il s'agissait de la 16e réunion de la COP, organisée en parallèle avec la 11e réunion des Parties au Protocole de Carthagène et la 5e réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

En outre, si les États membres doivent généralement signer la Convention pour adhérer à un protocole relevant de celle-ci, ils ne sont pas tenus de signer tous les protocoles. Par conséquent, le groupe des Parties à un protocole peut être plus restreint que le groupe des Parties à la Convention. Il en résulte qu'un nombre élevé de protocoles peut entraîner une fragmentation, une incohérence et une complexité accrue au sein de la structure globale de gouvernance.



